

*Projet de modification des installations de stockage des déchets radioactifs  
et réfection de Gentilly-2*

---

**Annexes au mémoire DM43**

- **Texte d'une pétition regroupant 586 signataires, décembre 2004**
- **Lettre de monsieur Jean Charest, 8 avril 2003**

## **RÉSOLUTION POUR LA FERMETURE DE GENTILLY 2**

*ÉTANT DONNÉ QUE l'utilisation de l'électro-nucléaire comporte des risques ayant des conséquences sur les écosystèmes et les humains;*

*ÉTANT DONNÉ QU'il serait facile pour le Québec de sortir du nucléaire puisqu'il ne dépend pas du nucléaire pour ses besoins en électricité; et*

*ÉTANT DONNÉ QUE l'investissement de 840 millions de dollars dans des projets de conservation d'énergie à base communautaire à travers la province-plutôt que dans la réfection du réacteur vieillissant de Gentilly 2- produirait plus d'électricité par économie d'énergie et créerait plus d'emplois dans toutes les régions;*

### **IL EST DONC RÉSOLU**

*D'inciter le gouvernement du Québec à ne pas donner son aval au projet d'expansion du site de stockage extérieur de déchets nucléaires hautement radioactifs à la centrale Gentilly 2;*

*D'inciter le gouvernement du Québec, actionnaire unique d'Hydro-Québec, de recommander au Conseil d'administration d'Hydro-Québec de ne pas approuver les plans de réfection du réacteur Gentilly 2;*

*D'inciter le gouvernement du Québec à déclarer comme politique officielle que le Québec sera la première instance gouvernementale en Amérique du Nord à se retirer progressivement du nucléaire d'ici 2008, date à laquelle la centrale Gentilly 2 sera fermée en permanence;*

*D'inciter le gouvernement du Québec à déclarer comme politique officielle que les fonds qui auraient servi à la réfection de Gentilly 2 soient plutôt investis dans des projets de conservation d'énergie à base communautaire partout au Québec.*

*J'appuie cette résolution,*

**NOM  
SIGNATURE**

**ADRESSE**

**TEL.**

Siège social

Secrétariat général Montréal  
4364, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2J 2L1  
T 514 288 4364 1 800 361 1047  
F 514 288 2654 mtl@plq.org

Secrétariat général Québec  
1535, ch. Sainte-Foy, bureau 120  
Québec (Québec) G1S 2P1  
T 418 688 8910 1 800 463 4575  
F 418 688 1416 quebec@plq.org



**Libéral**

Jean Charest  
Chef du Parti libéral du Québec

Montréal, le 8 avril 2003

M. Shawn-Patrick Stensil  
Campagne sortir du nucléaire  
412 – 1 Nicholas St.  
Ottawa (Ontario)  
K1N 7B7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 30 mars 2003. Il nous fait plaisir de vous transmettre les positions adoptées par le Parti libéral du Québec rejoignant ainsi les préoccupations que vous soulevez. Notre réflexion est fondée sur une très large consultation réalisée au cours des dernières années et sur notre volonté de mieux servir nos concitoyens.

Sur le plan du développement énergétique, un gouvernement libéral entend tenir une enquête scientifique et indépendante. Le rapport de cette enquête devrait être publié au plus tard en 2006 et tenir compte des priorités d'un gouvernement libéral en matière d'environnement permettant entre autres d'atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Cette enquête priorisera les pistes d'avenir. Nous pouvons présumer que l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie nucléaire occuperont le centre des débats des travaux de cette enquête publique. Le Parti libéral du Québec s'est prononcé contre le développement de l'énergie nucléaire. Un prochain gouvernement libéral entend revaloriser le rôle de la Régie de l'énergie en lui donnant les moyens et en lui permettant de soumettre des programmes d'efficacité énergétique.

Au nombre des priorités d'actions politiques, nous proposerons aux Québécois de se rassembler autour d'un Plan Vert que nous élaborerons ensemble pour le mieux-être de nos concitoyens et pour l'avenir de notre société.

.../2

Le Parti libéral entend mandater une commission parlementaire pour réviser des projet de lois et de règlements, notamment en matière d'élimination des matières résiduelles, non seulement dans le but de réaliser les priorités d'action politique en matière d'environnement, mais surtout pour atteindre les objectifs du développement durable et améliorer la législation et la réglementation existantes. Sur le plan des matières résiduelles, la révision portera une attention particulière à la réduction, à la récupération, au recyclage, à la réutilisation et à la valorisation de celles-ci. L'objectif est d'atteindre, d'ici 2008, un taux de récupération des matières recyclables de 65 % et le gouvernement reconnaîtra les efforts des municipalités qui devanceront cet objectif.

Parmi les autres mesures qu'entend faire adopter un prochain gouvernement libéral en matière d'environnement, notons:

1. Assurer une eau potable aux Québécois et Québécoises de toutes les régions;
2. Adopter un projet visant à améliorer la qualité de l'air;
3. Mettre à jour le code de gestion des pesticides;
4. Faire adopter une Charte du paysage québécois et accroître les aires protégées;
5. Tenir une enquête publique et scientifique sur les forêts et leur gestion;
6. Développer une politique obligatoire de l'étiquetage pour les aliments génétiquement modifiés (OGM);
7. Mettre en place, au bénéfice des agriculteurs, un programme d'appui financier substantiel qui couvrira 90% de l'achat des équipements visant la lutte à la pollution;
8. Développer un soutien financier stable envers les regroupements de citoyens et d'organismes environnementaux.

Enfin, soyez assuré que nous vous inviterons à participer à l'élaboration du Plan Vert et à l'enquête scientifique sur notre avenir énergétique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Charest  
Chef du Parti libéral du Québec